



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil d'Administration

Siège : MONTREDON 11100

Téléphone : 04.68.45.30.02

Séance du vingt-neuf Mars deux-mille-vingt-deux

Le Conseil d'Administration :

Légalement convoqué le : 22 Mars 2022

S'est réuni à : GRUISSAN

Sous la présidence de M. ROCHER Edouard

Secrétaire de séance : Mme. PLAISANT

32 délégués étaient convoqués, 13 étaient présents, 7 procurations.

Conditions de quorum aménagées.

BUDGET PRINCIPAL M14 2022 (BUDGET 337)

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Étaient présents les délégués suivants :

Délégués élus	Délégués cooptés
	ALINGRIN Rémy
CABROL Elyette	
DURAND Jean-Luc	
FAURE Christian	
FIGUERA Encarnacion	
GASC Marie-Françoise	
GRANAL Gilles	
MEILLIERES Peggy	LATORRE Laurence
PAZ Fabien	
PLAISANT Aliénore	
ROCHER Edouard	
SENTOST Gilles	

Procurations : Mme. QUINTON à SENTOST , Mme. GLEIZES à Mme. CABROL, Mme. AZEMA à M. ROCHER, , Mme. BESTUE à Mme. PLAISANT , Mme. MARY à M. DURAND, Mme. MULA à M. PAZ

OBJET

BUDGET PRINCIPAL M14 2022 (BUDGET 337)

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable codificatrice N° 96-78-M14.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats.

Considérant l'exposé présentant le budget reprenant les orientations budgétaires débattues lors du Conseil d'Administration du 23 Février 2022 à Coursan.

Considérant les propositions exposées par le Vice-président aux finances.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide**

Article 1 : d'adopter le budget présenté selon les éléments exposés :

Recettes de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	393 092.22 €
Chap. 013	Atténuations de charges	20 000.00 €
Chap. 70	Vente de produits fabriqués	1 046 181.79 €
Chap. 74	Dotations, subventions, participations	340 000.00 €
Chap. 76	Produits financiers	4 800.00 €
TOTAL		1 804 074.01 €
Dépenses de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 011	Charges à caractère général	817 450.00 €
Chap. 012	Dépenses afférentes au personnel	501 000.00 €
Chap. 042	Ordres et transferts entre sections	8 557.73 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	474 566.28 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	2 500.00 €
TOTAL		1 804 074.01 €
Recettes d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	71 191.32 €
Chap. 040	Amortissements	8 557.73 €
Chap. 10	FCTVA	0.00 €
Total		79 749.05 €
Dépenses d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	50 000.00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	29 749.05 €
Total		79 749.05 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Président
E. ROCHER**

Date de Publication	Visa

